Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS Assistant de manager - Épreuve E5

Session 2017 • Code sujet : **AMDOPS** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Diagnostic opérationnel et propositions pour les JEMA** (2 questions) — Page 3

2. **Mise en œuvre de la décision : label EPV et rentabilité prévisionnelle** (2 questions) — Page 5

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — Page 7

Sujet officiel (PDF) : https://coursbtssam.fr/assets/annales/bts-sam/E5 - Gestion de projet/2017/BTS SAM - E5 - Gestion de projet - Session 2017 - 1-Sujet.pdf

1. Diagnostic opérationnel et propositions pour les JEMA

L'INMA constate un essoufflement des Journées européennes des métiers d'art après l'édition 2017 et souhaite préparer des améliorations pour 2018. Les bilans chiffrés, retours des artisans et visiteurs, articles de presse et échanges de l'équipe doivent alimenter le diagnostic et des propositions adaptées.

Diagnostic opérationnel

Question Diagnostic. Préparer un rapport accompagné des outils d'analyse jugés utiles, présentant un diagnostic opérationnel précis de l'organisation et du bilan des JEMA, à partir des données quantitatives et qualitatives fournies.

Les JEMA 2017 marquent un recul global, avec des évolutions régionales contrastées : le Sud-Ouest et l'Île-de-France progressent, les trois autres secteurs reculent. La satisfaction baisse nettement, même si les visiteurs apprécient la convivialité et les démonstrations.

Indicateur	2016	2017	Évolution
Exposants	6 026	5 716	-310, soit -5,1 %
Visiteurs	147 200	140 645	-6 555, soit -4,5 %
Professionnels satisfaits	88 %	75 %	-13 points
Visiteurs ayant aimé / prêts à revenir	95 % / 85 %	67 % / 55 %	-28 / -30 points

Malgré des dépenses de communication importantes, les retours dénoncent une visibilité insuffisante, des supports non reçus et un programme difficile à trouver. En interne, le partage d'informations, la coordination régionale, la répartition des tâches, l'accompagnement des artisans et la mesure des retombées sont à renforcer.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Diagnostic : recul de la participation et de la satisfaction, communication et accès au programme insuffisants, coordination et suivi à améliorer.

Proposition de solutions

Question Propositions. Présenter dans le rapport destiné à préparer la réunion des organisateurs de 2018 des propositions adaptées aux constats du diagnostic et visant à améliorer l'organisation et le suivi des JEMA.

Pour 2018, préserver la dimension culturelle et l'accès gratuit au public, tout en affirmant la vocation économique et la découverte des métiers et formations.

1. **Élargir les publics :** mobiliser établissements scolaires et CFA, proposer des animations adaptées aux jeunes et faire accompagner les artisans par des élèves en formation.
2. **Renforcer la visibilité :** coordonner les relations presse nationales et locales, les réseaux sociaux et les partenaires médias. Mettre en ligne un agenda unique, géolocalisé, filtrable par métier, avec horaires et informations vérifiés.

3. **Fiabiliser l’organisation :** clarifier rôles et échéances, partager contacts et documents dans un espace collaboratif, maintenir le lien avec les chambres régionales et contrôler la réception des supports.
4. **Mesurer les résultats :** suivre inscriptions, fréquentation, satisfaction et retombées médiatiques, puis comparer le bilan aux objectifs et aux moyens engagés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Pour 2018 : élargir les publics, rendre le programme visible, mieux coordonner les acteurs et évaluer les retombées.

2. Mise en œuvre de la décision : label EPV et rentabilité prévisionnelle

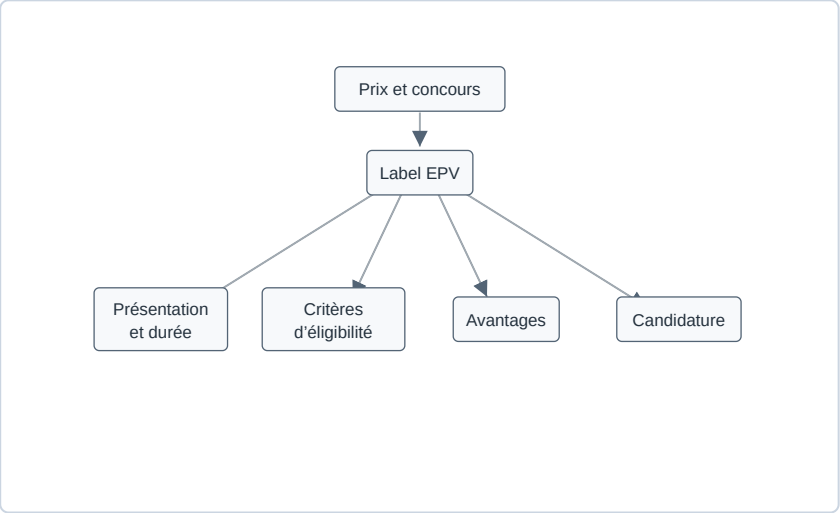
L'INMA veut valoriser le label Entreprise du patrimoine vivant en l'intégrant au site web dans la rubrique « prix et concours ». Il étudie aussi la rentabilité prévisionnelle de la Maison des métiers d'art, espace d'exposition temporaire accueillant des artisans qui pourront vendre leurs créations.

Label EPV

Question 1. À l'aide de la présentation du label EPV et de l'architecture du site de l'INMA, proposer une arborescence de pages web détaillant le label et destinée à être intégrée à la rubrique « prix et concours ».

Dans « Prix et concours », sous-rubrique « Label EPV », créer quatre pages : présentation, critères, avantages et candidature. La présentation décrit la reconnaissance d'État et sa durée de cinq ans renouvelable. Les critères exposent les trois catégories et la règle d'au moins un critère rempli dans chacune. La page des avantages présente les crédits d'impôt et l'appui au développement économique. La page candidature détaille le dépôt du dossier à l'ISM, son instruction avec visite, puis la décision ministérielle.

Arborescence proposée pour le label EPV



Pages à intégrer sous la rubrique existante « Prix et concours ».

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prix et concours > Label EPV : présentation, critères d'éligibilité, avantages et procédure de candidature.

Seuil de rentabilité

Question 2. Calculer le seuil de rentabilité prévisionnel de la Maison des métiers d'art en valeur et en nombre d'exposants à partir des données fournies, puis commenter les résultats obtenus.

Le chiffre d'affaires prévu est de 190 000 €. Les charges variables regroupent les matières et fournitures et 20 % des charges externes ; les charges fixes comprennent les 80 % restants, les amortissements et les salaires. Le taux de marge sur coûts variables est de 60 %. Le seuil en exposants est arrondi à l'entier supérieur, car l'activité doit atteindre ou dépasser le seuil calculé.

Élément	Calcul	Montant
Exposants prévus et chiffre d’affaires	10 × 50 ; 500 × 380	500 ; 190 000 €
Charges variables	70 312 + 28 440 × 20 %	76 000 €
Charges fixes	28 440 × 80 % + 4 800 + 34 000	61 552 €
Taux de marge sur coûts variables	(190 000 − 76 000) ÷ 190 000	60 %
Seuil de rentabilité en valeur	61 552 ÷ 60 %	102 586,67 €
Seuil en nombre d’exposants	61 552 ÷ (380 − 152)	270 exposants

Avec 500 exposants prévus, le seuil est dépassé : le projet est prévisionnellement rentable.

Calcul du seuil de rentabilité prévisionnel

Indicateur	Valeur
Exposants prévus	500
Charges variables	76 000 €
Charges fixes	61 552 €
Taux de marge sur coûts variables	60 %
Seuil de rentabilité	102 586,67 €
Seuil en nombre d’exposants	270

La prévision de 500 exposants dépasse le seuil de rentabilité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 102 586,67 €, soit 270 exposants. Prévision : 500 exposants, donc rentabilité atteinte.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2017)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E5 du BTS Assistant de manager, session 2017, code AMDOPS, dure quatre heures et a un coefficient 4. Elle porte sur le diagnostic des Journées européennes des métiers d'art et les solutions pour leur édition 2018, puis sur la valorisation du label EPV et la rentabilité d'un espace d'exposition. Elle évalue l'analyse, la communication et le calcul financier.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Seuil de rentabilité en valeur = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.
- Taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil en nombre d'exposants = seuil de rentabilité en valeur / participation unitaire par exposant.
- Le label EPV exige au moins un critère satisfait dans chacune des trois catégories : patrimoine économique, savoir-faire rare, ancienneté ou notoriété.

Points de vigilance & attentes du jury

- Classer les charges en coûts variables et coûts fixes selon les pourcentages indiqués dans le tableau.
- Comparer les données 2016 et 2017 et appuyer le diagnostic sur des indicateurs chiffrés et des retours qualitatifs.
- Relier chaque proposition à un problème observé, aux objectifs des JEMA et aux acteurs concernés.
- Présenter une arborescence lisible et commenter les seuils en valeur et en nombre d'exposants.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer les charges fixes et variables de la Maison des métiers d'art ?

Pour chaque poste, appliquez au montant HT la répartition en pourcentage indiquée dans le tableau. Additionnez séparément les parts variables et les parts fixes : ces deux totaux servent ensuite à calculer la marge sur coûts variables et le seuil de rentabilité.

Q : Comment convertir le seuil de rentabilité en nombre d'exposants ?

Divisez le seuil de rentabilité en valeur par la participation demandée à un exposant, soit 380 euros. Le résultat théorique est à arrondir à l'entier supérieur pour déterminer le nombre minimal d'exposants nécessaire à l'équilibre.

Q : Comment organiser les quatre heures au regard du barème ?

La première partie vaut 50 points et la deuxième 30 points. Prévoyez davantage de temps pour le diagnostic et les propositions, tout en réservant un temps suffisant aux deux dossiers de la deuxième partie et à la vérification finale.

Q : Qu'est-ce qui rend le diagnostic et les propositions convaincants ?

Le diagnostic doit distinguer les faits des interprétations et s'appuyer sur les annexes. Les propositions doivent répondre aux difficultés relevées, rester adaptées aux moyens et aux acteurs de l'INMA et prévoir des indicateurs pour mesurer leurs effets.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbtssam.fr/assets/annales/bts-sam/E5 - Gestion de projet/2017/BTS SAM - E5 - Gestion de projet - Session 2017 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS SAM Support à l\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.